



académie  
Nancy-Metz

direction des services  
départementaux  
de l'éducation nationale  
Meurthe-et-Moselle



La Directrice Académique des Services de  
L'Education Nationale de Meurthe-et-Moselle

à

Mesdames les Directrices  
Messieurs les Directeurs  
des écoles publiques maternelles,  
élémentaires et primaires

s/c de Mesdames et Messieurs les Inspecteurs de  
l'Education Nationale

Nancy, le 9 juillet 2019

Mission Écoles et Territoires  
Carte scolaire 1<sup>er</sup> degré

Téléphone  
03.83.93.56.15

Mél.  
ce.dsden54-ecoles-et-territoires@ac-nancy-metz.fr

4, Rue d'Auxonne  
CS 74222  
54042 Nancy cedex

Horaires d'ouverture :  
Du lundi au vendredi  
De 9h00 à 12h00  
Et 13h00 à 17h00

Accueil téléphonique standard  
jusqu'à 17h30

Site internet :  
dsden54.ac-nancy-metz.fr

**Objet** : circulaire relative à la préparation de la rentrée 2019 – effectifs élèves

**I - Enquête rapide de rentrée 2019** des effectifs du 1<sup>er</sup> degré de l'enseignement public et privé.

La saisie de l'enquête rapide de rentrée (date d'observation fixée cette année au 02/09/2019, jour de la rentrée) concerne toutes les écoles du département et sera accessible, comme les années précédentes, sur l'**interface directeurs 54** à l'adresse <http://www1.ac-nancy-metz.fr/dsden54/directeur/form.asp>.

Cette enquête précède le constat de rentrée effectué sur l'application **ONDE** (date d'observation fixée au 24/09/2019) et ne doit donc pas être confondue avec celui-ci.

Afin de prendre connaissance des conditions de la rentrée dans chaque école du département et de résoudre les ultimes problèmes qui pourraient subsister, l'enquête rapide de rentrée est reconduite pour toutes les écoles du département.

**Vous veillerez à compléter avec la plus grande attention les différentes rubriques du tableau de recueil des données chiffrées de l'enquête rapide de rentrée. Dans cette optique, une note technique d'aide au remplissage sera disponible à l'ouverture du serveur.**

Les élèves **Ulis** devront être comptabilisés, par classe, en référence à leur année de naissance et inclus avec les effectifs des autres élèves.

L'effectif total de votre école correspondra à l'addition des élèves inscrits (présents + absents excusés + non excusés).

**L'inscription à l'école doit être effective au 1<sup>er</sup> septembre 2019 pour tout enfant qui fréquentera l'école au cours de l'année 2019-2020.** Cependant, j'attire votre attention sur la nouvelle rubrique « inscriptions à rentrée adaptée » qui comprendra les élèves connus mais pour lesquels les parents n'ont pas encore finalisé l'inscription (probablement pour des enfants ayant 3 ans entre septembre et décembre 2019).

Vous trouverez ci-dessous les modalités d'exécution de l'enquête :

Connexion via l'interface directeurs → <http://www1.ac-nancy-metz.fr/dsden54/directeurs/form.asp>

- 1 - sélectionner la rubrique « enquête rapide de rentrée » ;
- 2 - sélectionner votre circonscription puis cliquer sur envoyer ;
- 3 - indiquer le n° RNE ainsi que le mot de passe de la messagerie administrative de votre école (en cas de perte, prendre contact avec votre I.E.N.) ;
- 4 - vous accédez à la page d'accueil de votre école et vous pouvez :

\* 1<sup>ère</sup> étape : mettre à jour des données concernant l'école puis enregistrer les données ;

\* 2<sup>nde</sup> étape : saisir les différents niveaux de classes et les effectifs.

Une ligne a été créée pour chaque classe existante le jour de la rentrée dans l'école.

Pour chaque classe vous devez :

\* saisir le ou les noms du ou des enseignants de la classe puis valider ;

\* ajouter le ou les niveaux correspondants en cliquant sur « ajouter un niveau à la classe »

- dans le menu déroulant, sélectionner le niveau concerné ;

- entrer les effectifs correspondant selon les catégories : inscrits, présents, absents excusés, absents non excusés et inscriptions à rentrée adaptée ;

- valider.

A noter, pour les classes à plusieurs niveaux, qu'il convient de renouveler la procédure ci-dessus pour chacun des niveaux constituant la classe.

Après la saisie de la totalité des classes, vous pouvez choisir la version imprimable.

**La période de saisie est fixée du 02/09/2019 (date d'observation) au 04/09/2019 (fin de saisie impérative).**

## **II – Extractions ONDE pour les évaluations nationales**

**La première extraction dans ONDE se fera le 5 septembre.** Il est impératif, qu'en parallèle de l'Enquête Rapide de Rentrée, vous teniez à jour votre base élèves. En effet, cette première extraction permettra d'alimenter le logiciel destiné à la saisie des résultats des évaluations nationales des CP et CE1. Cela vous évitera de devoir procéder manuellement à cette remontée a posteriori. Je vous engage donc à tenir la base élèves à jour pour le 5 septembre.

## **III – Constat de rentrée**

La date d'observation des effectifs est fixée cette année au jeudi 19 septembre 2019. Vous devrez avoir préalablement mis à jour l'application ONDE. Vous aurez ensuite jusqu'au 23 septembre (minuit) pour procéder à la validation des effectifs.

La circulaire relative au constat de rentrée vous sera transmise ultérieurement.

Je vous remercie par avance pour votre collaboration active.

Emmanuelle COMPAGNON

**Original signé**